

conformité réglementaire et, s'il y a lieu, en faisant appliquer des lois et règlements.

L'enquêteur en prévention coordonne et mène des enquêtes sur les situations dangereuses, les blessures entraînant des lésions corporelles graves et les décès. Il doit veiller à ce que les preuves nécessaires soient recueillies au cours des enquêtes, conformément aux exigences législatives et aux pratiques exemplaires de l'industrie. La stratégie de prévention dont s'est dotée la CSTIT guide l'enquêteur dans l'acquittement de ses responsabilités quotidiennes.

Des décisions fondées sur des lois et règlements ainsi que des pratiques exemplaires de l'industrie sont prises chaque jour, et des décisions incorrectes peuvent exposer la CSTIT à des poursuites. Les pressions sont constantes et manifestes en raison des répercussions que peuvent avoir des décisions découlant des résultats des enquêtes. Les représentations devant des tribunaux, les décisions découlant de poursuites et les enquêtes réalisées lors de décès peuvent être éprouvantes dans l'exercice des fonctions.

Ce poste nécessite des déplacements aériens (vols commerciaux et à bord de petits aéronefs) et routiers.

RESPONSABILITÉS

1. Lancement et organisation d'enquêtes sur les situations dangereuses, les blessures entraînant des lésions corporelles graves et les décès

- Diriger une équipe d'enquête chargée de recueillir des renseignements sur des incidents survenus dans différents milieux de travail et recommander des mesures et d'éventuelles poursuites
- Mener des entretiens avec les travailleurs, les employeurs, les professionnels de la santé, les représentants d'organismes gouvernementaux, les témoins ainsi que des membres du grand public, et obtenir des déclarations et des attestations au besoin
- Obtenir les preuves nécessaires dans les limites des dispositions des lois territoriales, provinciales et fédérales régissant les activités de cette nature, c.-à-d. la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs*, le *Code criminel du Canada* et la *Charte canadienne des droits et libertés*
- Fournir des lignes directrices et des conseils aux agents de sécurité et aux inspecteurs des mines en ce qui a trait à la compilation et à la collecte de données et d'éléments de preuve détaillant les circonstances et les constatations
- Veiller à la conservation des éléments de preuve, comme les photos, cassettes vidéo, enregistrements vocaux et documents à présenter dans les procédures judiciaires
- Superviser l'élaboration et l'actualisation des dossiers d'enquête et fournir des mises à jour sur l'état d'avancement des enquêtes, des commentaires et des avis d'experts aux employés de la CSTIT
- Aider les Services de prévention à localiser les personnes susceptibles d'agir comme experts lors de procès

2. Élaboration et mise en œuvre de la stratégie d'intervention de la CSTIT lors de situations dangereuses, de blessures causant des lésions corporelles graves et de décès

- Travailler avec l'inspecteur en chef des mines et l'agent de sécurité en chef ainsi que son adjoint, le superviseur à Yellowknife, les agents de sécurité principaux et les inspecteurs

des mines principaux, les agents de sécurité et les inspecteurs des mines pour élaborer et mettre en œuvre des politiques, des procédures et des lignes directrices opérationnelles afin d'améliorer les processus internes liés aux enquêtes sur les situations dangereuses, les blessures causant des lésions corporelles graves et les décès

- Collaborer avec l'inspecteur en chef des mines et l'agent de sécurité en chef ainsi que son adjoint, le superviseur à Yellowknife, les agents de sécurité principaux et les inspecteurs des mines principaux, les agents de sécurité et les inspecteurs des mines pour mettre en œuvre des activités de perfectionnement professionnel et de formation dans le domaine des enquêtes
- Participer à la préparation et à la mise à jour de la stratégie de mise en œuvre d'enquêtes en matière de prévention de la CSTIT, en suivant les conseils de l'inspecteur en chef des mines et l'agent de sécurité en chef, au besoin
- Suivre la stratégie de mise en œuvre d'enquêtes en matière de prévention de la CSTIT comme guide pour mener à bien les tâches quotidiennes
- Recommander d'éventuels systèmes d'enquête en matière de prévention, y compris ceux utilisés par d'autres organismes de prévention

3. Collaboration avec les intervenants internes et liaison avec les organismes extérieurs

- Assurer la liaison avec divers organismes, comme la Northern Safety Association et la Northern Mines Safety Association, pour demander et échanger des renseignements
- Préparer des dossiers documentaires, avec l'aide de conseillers juridiques, pour les services de police, la GRC et la Couronne lorsque des accusations sont recommandées
- Veiller à ce que les éléments de preuve recueillis au cours des enquêtes soient organisés de manière efficace
- Se rendre sur les sites de travail aux TNO et au Nunavut pour mener les enquêtes nécessaires, au besoin

CONDITIONS DE TRAVAIL

En dehors des enquêtes sur le terrain, le titulaire du poste travaille dans un bureau. L'enquêteur en prévention peut avoir à porter un EPI supplémentaire (p. ex. amortisseur de chute et respirateur) et à se rendre dans des communautés éloignées et sur des sites miniers, au besoin. Le travail sur le terrain est soumis aux exigences suivantes :

Exigences physiques

Le titulaire du poste doit visiter des chantiers à l'extérieur, dans différentes communautés et sur des sites d'exploitation minière ou d'exploration, au besoin, ce qui peut l'amener :

- à marcher sur des surfaces irrégulières pendant les inspections (gravier meuble, neige);
- à monter sur des échelles et à gravir des escaliers;
- à porter un équipement de protection individuelle (EPI) durant les inspections (chaussures, lunettes de sécurité, casque de protection et appareil de protection de l'ouïe, etc.) – une exigence.

Fréquence : de faible à moyenne

Durée : de quatre à douze heures par jour, au besoin

Intensité : élevée

Conditions environnementales

Les travaux sur le terrain entraînent une exposition à des dangers mécaniques, électriques et toxiques pour la santé. Le titulaire du poste est tenu de travailler dans diverses conditions météorologiques, et il lui arrive d'être exposé à des substances dangereuses, à des fumées toxiques, à des hauteurs, à des espaces confinés, à des niveaux de bruit élevés et à des vibrations du corps entier.

Fréquence : de faible à moyenne
Durée : de quatre à douze heures par jour, au besoin
Intensité : élevée

Exigences sensorielles

Aucune exigence inhabituelle

Exigences mentales

Il est nécessaire de se déplacer à ce poste. La fréquence s'élève à environ 25 % du temps.

CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET CAPACITÉS

- Connaissances et compétences requises pour mener des enquêtes réglementaires ou judiciaires
- Connaissance de la jurisprudence relative à l'obtention et à la sécurisation des preuves, à la délivrance de citations à comparaître, à l'obtention et à l'exécution de perquisitions et de saisies, y compris l'obtention et l'exécution de mandats, et à l'introduction de preuves devant les tribunaux
- Connaissance des *Lois sur la santé et la sécurité dans les mines* des TNO et du Nunavut ainsi que des règlements d'application, ou capacité d'acquérir une telle connaissance
- Aptitudes pour la réalisation d'enquêtes, d'entretiens et d'analyses, ainsi que pour la communication et les relations interpersonnelles, auxquelles s'ajoute la capacité de cultiver un réseau de sources d'information
- Capacité de rédiger, tant en langage simple que complexe (p. ex. documents juridiques complets)
- Capacité d'interpréter les renseignements avec précision afin de prendre une décision ou de formuler une recommandation
- Capacité de mener des enquêtes complexes, avec des compétences avérées en communications, y compris la capacité de discerner et d'utiliser efficacement les données factuelles et non factuelles
- Compétences en informatique et connaissance de différentes applications, notamment dans l'environnement Microsoft Windows (traitement de texte, bases de données, etc.)
- Connaissance des techniques d'entrevue, de la rédaction de rapports, de la collecte de preuves judiciaires et des procédures judiciaires
- Capacité de fournir des lignes directrices et des conseils aux agents de sécurité et aux inspecteurs des mines en ce qui a trait à la compilation et à la collecte de données et

- d'éléments de preuve détaillant les circonstances et les constatations
- Capacité de faire preuve d'initiative et de jugement indépendant lors de la conduite d'enquêtes
 - Capacité de s'engager à défendre activement et à respecter soi-même de manière cohérente la diversité personnelle, l'inclusion et la sensibilisation aux cultures, ainsi que les différentes approches en matière de sécurité et de sécurisation culturelle au travail

En général, les qualifications susmentionnées seraient acquises par un diplôme d'une école de police agréée ou l'équivalent, combiné avec une expérience de trois (3) ans dans le domaine de l'application de la loi en matière d'enquêtes.

Toute combinaison équivalente de formation et d'expérience sera prise en considération.

EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES

Il faut posséder un permis de conduire valide (classe 5).

Niveau de sécurité

- Aucune vérification du casier judiciaire exigée
- Poste de confiance – vérification du casier judiciaire exigée
- Poste de nature très délicate – vérification de l'identité et du casier judiciaire exigée

Langue française (cocher une seule case)

- Français requis (indiquer le niveau ci-dessous)
Le niveau requis pour le poste désigné est :
EXPRESSION ORALE ET COMPRÉHENSION
De base (B) Intermédiaire (I) Avancé (A)
COMPRÉHENSION EN LECTURE
De base (B) Intermédiaire (I) Avancé (A)
COMPÉTENCES EN RÉDACTION
De base (B) Intermédiaire (I) Avancé (A)
- Français de préférence

Langue autochtone : Sélectionner la langue

- Requis
- De préférence

ATTESTATION

Titre : Enquêteur ou enquêtrice en prévention

Numéro de poste : 97-9850

_____ Signature de l'employé(e)	<i>Cary Ingram</i> _____ Signature du superviseur
_____ Nom en caractères d'imprimerie	Cary Ingram _____ Nom en caractères d'imprimerie
_____ Date	8 mars 2023 _____ Date
<i>J'atteste avoir lu et compris les responsabilités associées à ce poste.</i>	<i>J'atteste que cette description de poste reflète avec justesse les responsabilités qui sont associées au poste.</i>
<i>Kelly Arychuk</i> _____ Gestionnaire principale	9 mars 2023 _____ Date
<i>Kwame Naba</i> _____ Présidente-directrice générale	9 mars 2023 _____ Date
<i>J'autorise la délégation des responsabilités précitées dans le cadre de la structure organisationnelle présentée dans l'organigramme ci-joint.</i>	
Les énoncés ci-dessus visent à décrire la nature et le niveau général du travail devant être exécuté par le titulaire de ce poste. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des responsabilités et des activités rattachées au poste.	

Révisé par les Ressources humaines : _____